

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 22/01/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BESANÇON

30, rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Téléphone : 03.81.82.60.00
Télécopie : 03.81.82.60.01

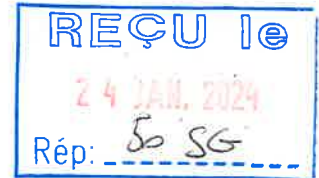
Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E24000006 / 25

Monsieur le président de la communauté de
communes Porte du Jura
10 Grande Rue
39190 BEAUFORT-ORBAGNA

Dossier n° : E24000006 / 25
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE



Objet : la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et portant sur l'intérêt général de l'opération sur la commune de Cousance

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Daniel BOURGEOIS, cadre immobilier en retraite, demeurant 35 rue Robert Schuman, LONS LE SAUNIER (39000) (tel : 03 84 47 00 02 ; portable : 06 08 61 14 87) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean CARRON (tel : 09 88 66 35 50 ; portable : 06 71 13 26 58) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef
ou par délégation



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

22/01/2024

N° E24000006 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 17/01/2024, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes «Porte du Jura» demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet: *la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et portant sur l'intérêt général de l'opération sur la commune de Cousance* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel BOURGEOIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean CARRON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes «Porte du Jura», à Monsieur Daniel BOURGEOIS et à Monsieur Jean CARRON.

Fait à Besançon, le 22/01/2024

La présidente,

Cathy SCHMERBER

Pour copie conforme
La Greffière en Chef
Par délégation



